



**Action 72 heures; congé pour les élèves qui souhaitent participer à cette action
le vendredi 11 septembre 2015: recommandation aux cantons**

Considérations du Secrétariat général

- 1 Dans une lettre datée du 22 avril 2014, le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) demande à la CDIP d'accorder un congé aux jeunes qui souhaitent participer à l'Action 72 heures le vendredi 11 septembre 2015.
- 2 Une telle manifestation a déjà été menée avec un grand succès en 2005 et en 2010. Les échos auprès des associations de jeunesse, des médias et du public étaient très positifs. L'Action 72 heures est soutenue et organisée par le CSAJ et ses membres. Pour 2015, on s'attend à une participation de 30 000 jeunes provenant de toutes les régions de Suisse.
- 3 Le Comité de la CDIP a approuvé une demande similaire du CSAJ en 2004 et en 2009. Il a donc déjà recommandé à deux reprises aux cantons d'accorder un congé d'une journée aux élèves intéressés par l'Action 72 heures.

Décision du Comité

Il est recommandé aux cantons d'accorder un congé aux élèves qui souhaitent participer à l'Action 72 heures le vendredi 11 septembre 2015.

Berne, le 11 septembre 2014

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom du Comité:

sig.

Hans Ambühl
Secrétaire général

Notification:

- Membres de la Conférence
- Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ)

Publication sur le site web de la CDIP

721.2/19/2014 sch